

A.A.P.P.M.A. La Truite du Haut-Lignon

42920 CHALMAZEL

02/03/2019

ASSEMBLEE GENERALE

Présent(s): 33 personnes

Invités:

- M. Joel EPINAT, maire de Saint-Bonnet le Courreau
- M. Eric ROTAGNON, Président Gaule Montbrisonnaise et Administrateur FD42
- Mme COMBE correspondante de La Tribune-Le Progrès

Etaient excusés : M. BOROWCYK, député - Les maires de Sauvain et de Chalmazel – Le correspondant du Pays.

F. JACQUET ouvre la réunion à 15h30 en remerciant la commune de Saint-Bonnet pour la mise à disposition de la salle.

1 – Rapport d'activités :

6 réunions de conseil d'administration. AG le 18/02/2018. Participation à toutes les réunions fédérales (AG, réunion secteur, commission technique) excepté l'AGE du 06 octobre

Communication:

- Article dans les bulletins municipaux annuels des communes du domaine de gestion
- Planning des lâchers dans l'agenda trimestriel de l'OT
- Site internet et page facebook

Activités :

- 11 lâchers au plan d'eau
- Entretien du plan d'eau : tonte, taille, ... tout au long de l'année
- 20/04 : après-midi pêche pour le centre de loisir Les P'tits montagnards 43 enfants
- 18/05 : visite du sous-préfet de Montbrison au plan d'eau des Champas.
- 01/06 : journée découverte pêche et milieux aquatiques présence de 44 enfants (école primaire de Châtelneuf)
- 29/06 : après-midi découverte pêche et milieux aquatiques pour l'école Sainte-Lucie d'Unieux (42 enfants)
- 06/10 : vidange des Champas pêche de sauvatage
- Plusieurs demi-journées de « remise en état » des abords du plan d'eau
- 03/11 : Nettoyage sur le Lignon pour retirer arbres et branches cassées 5 pêcheurs présents
- Droits de pêche : poursuite de la mise à jour de nos droits de pêche
- Plan gestion Piscicole: Elaboration
- Garderie : 28 pêcheurs contrôlés pas d'infraction
- Participation aux pêches électriques et aux prospections nocturnes écrevisses
- Bilan des pêches électriques

Le Lignon (pont neuf, secteur de chalmazel-jeansagnière): résultats positifs sur les truites >20cm – gros déficit sur les alevins de l'année (impact crue 4/01/2018). Le bassin du Vizézy: résultats très hétérogènes suivant les points de pêches.

Rapport d'activités approuvé à l'unanimité

2 - Comptes:

L'exercice 2018 est déficitaire de 12 092€

Dépenses 2018 = 20 783,46€

La dépense marquante a été le cout du curage du plan d'eau pour 12 370€.

A noter que le cout du dernier lâcher (436.15€) n'apparaît pas dans les comptes 2018 car le chèque n'a pas été retiré avant le 31/12/2018.

Recettes = 8691,46€ - les cotisations des champas sont en forte hausse (augmentation du prix des cartes + ticket mouche + bonne fréquentation = belle saison).

L'objectif de vente des tickets mouche est atteint et finance un lâcher. Les cotisations rivière sont en légère baisse.

Le solde est de 18 112,42€

Rapport commission de contrôle : rien à signaler

Comptes approuvés à l'unanimité.

3 - Rapport moral:

2018 aura été l'année des extrêmes : d'une crue historique début Janvier, on est passé à une sécheresse automnale également historique.

La crue de Janvier a lessivé les frayères et très peu d'alevins ont émergé des frayères. Néanmoins, les pêches électriques montrent globalement des populations en truite correctes voir très satisfaisantes sur certains secteurs.

Même si les conditions de pêche ont été satisfaisantes jusqu'au mois d'Août, la baisse des ventes de carte rivière se poursuit. On est passé sous la barre symbolique des 200 cartes annuelles (190) pour la première fois. Baisse également chez les jeunes. Les ventes se sont reportées sur les cartes journalières (voir tableau en annexe)

Si nos journées découverte pêche et milieux aquatiques destinées aux écoles primaires rencontrent un réel succès, nous ne concrétisons pas ces animations en pêcheurs !!!!

Au plan d'eau des Champas ; les ventes de cartes annuelles et journalières sont en hausse ; la fréquentation a été bonne toute l'année avec des pêcheurs qui viennent de plus en plus loin. Les journée pêche à la mouche les vendredi de lâcher ont rencontré un réel succès.

Le très gros chantier de l'année aura été la vidange et le curage du plan d'eau. F. JACQUET remercie toutes les personnes qui ont participé à cette opération : montage du dossier, obtention des autorisations, pêche de sauvetage, remise en état des berges,...

Nous avons poursuivi notre travail de mise à jour de nos droits de pêche. Nous avons recensé l'intégralité de notre domaine de gestion.

Pour rappel, le droit de pêche appartient au propriétaire de la parcelle riveraine du cours d'eau. Le rôle d'une AAPPMA est d'obtenir ces droits de pêche. Mais ce travail est de plus en plus difficile devant la réticence de certains propriétaires.

Un autre travail de fond a été l'élaboration du Plan de Gestion Piscicole. Obligation statutaire, il décrit notre politique de gestion piscicole et notamment les actions à entreprendre.

Ces 2 éléments (Droits de pêche et PGP) sont aujourd'hui indispensables pour être légitimes auprès des services de l'état, auprès des collectivités, des organismes de gestion des espaces naturels.

La Truite du Haut-Lignon avec l'appui des services de la Fédération Départementale de Pêche a réalisé ce travail (pas encore terminé mais bien avancé).

Bien que nous soyons une AAPPMA (=Association Agréé pour la Pêche et la <u>Protection des Milieux Aquatiques</u>), notre voix n'est que trop peu pris en compte dans la gestion des milieux aquatiques.

Depuis 2015, nous avons effectué ce travail de fond (droits de pêche, PGP, site internet, remise en état du plan d'eau). Dans les années qui viennent, nous espérons voir se concrétiser des actions de préservation et de restauration des cours d'eau.

F. JACQUET termine son bilan moral par un hommage à Dominique DELORME, administrateur de l'AAPPMA décédé en Octobre et à Christiane MURAT, décédée en Décembre et qui était le dépositaire « historique » de la Truite du Haut-Lignon.

Rapport moral approuvé à l'unanimité

4 - Agenda / Objectifs 2018:

Plan d'eau:

- 11 lâchers répartis sur la saison Fermeture le 10 Novembre
- Tarifs inchangés.
- 24/05 : journée découverte pêche et milieux aquatiques (Ecole de Sauvain)
- Nouveauté en cours de mise en place : vente de carte sur notre site internet (Partenariat Office Tourisme Loire-Forez)

Rivière:

Evolution de la réglementation :

- Réserve préfectorale sur le Bouchat
- Parcours sans tuer sur le Lignon à Chalmazel (sur 500m en aval de la confluence Vialle-Lignon)
- Maille à 23cm sur le Lignon (aval parcours sans tuer) et sur le Pierre-Brune (aval pont de la pierre)

Nettoyage rivière (objectif : retirer branches et arbres cassés à cause neige fin Octobre) :

- Samedi 27/04
- Samedi 11/05

L'heure et le lieu de rdv seront précisés.

Pêches électriques déjà planifiées :

- 9 juillet : 1 journée sur le Lignon (suivi impact de la crue Janvier 2018)
- 5 Septembre : Le lignon au pont-neuf

Droits de pêche : poursuite de la mise à jour.

Autres informations:

La Truite du Haut-Lignon recherche un nouveau siège (et dans l'idéal un local).

Nous recherchons un nouveau dépositaire pour les cartes rivière et plan d'eau.

Rappel des parcours de pêche accessibles aux AAPPMA non réciprocitaires.

Nota : l'étang Brenot (Montverdun) ne nous sera plus accessible, les Pêcheurs du Lignon étant devenus propriétaires.

5 - Budget prévisionnel / Commission de contrôle 2018 :

Un déficit prévisionnel de 2 771.95 € est annoncé.

Qui s'explique par la mise en œuvre du plan de gestion piscicole (sinon quasi équilibre)

Nota : le cout et le financement des actions prévues au PGP restent à préciser (le calendrier également)

Budget prévisionnel validé à l'unanimité.

La commission de contrôle est réélue.

6 - Plan de Gestion Piscicole:

Obligation statutaire, le Plan de Gestion Piscicole définit notre gestion piscicole (en fonction des préconisations de la Fédération Départementale) et les actions qui en découlent. Etabli pour la période 2018-2023, il permettra d'obtenir des financements.

Etat de santé de notre domaine de gestion :

- Synthèse des études réalisées par FD42
- o Densité et biomasse : correcte à très satisfaisante suivant les cours d'eau
- o Croissance : grosse variation entre les Hautes Chaumes et le piémont
- o Génétique : diversité génétique entre les bassins du Lignon et du Vizézy.
- Suivi Qualité des cours d'eau : Notre domaine de gestion est classé en bon état :
 - o Qualité des eaux : très correcte pollutions minimes et diffuses

- Problème de rupture d'écoulement sur quelques ruisseaux : Pralong / Courbillon / Grandris
- o Classé en gestion patrimoniale = pas d'introduction de poissons en rivière

Actions:

- 1. Poursuivre gestion patrimoniale en rivière
- o Modification de la réglementation : Maille à 23cm sur le Lignon/Pierre-Brune
- o Réserve : 1 réserve sur le Bouchat ; 1 no-kill sur le Lignon
- Surveillances des frayères
- 2. Les Champas:
 - Maintenir la qualité du plan d'eau : curage petit bassin (en 2020) / réaménagement de la prise d'eau – maintien des conditions de pêche
 - o Conserver l'équilibre entre pêche classique et pêche à la mouche
 - o Utiliser le plan d'eau comme base d'actions de sensibilisation, d'initiation à la pêche
- 3. Renforcer notre communication:
 - o Internet / Facebook
 - Partenariat Office de tourisme (les champas)
 - Panneaux d'infos sur les cours d'eau (aux points de passages : moulin des massons, Pont Neuf, Pont de la Pierre,...)
- 4. Actions sur le milieu :
 - Inventorier tous les petits affluents piscicoles : permet de faire valoir un état d'antériorité en cas de dégradations
 - o Mise en défend : protéger les ruisseaux contre le piétinement bovin
 - o Restauration de ruisseaux abîmés réouverture de passage busé
 - o Améliorer le franchissement des obstacles (passage busé sous chemin, ...)
- 5. Autres
 - o Surveillance de la pêche
 - Participation aux inventaires piscicoles et astacicoles
 - o Entretien (débroussaillage) et aménagement (passe à clôture) de parcours de pêche

Budget:

Budget global prévisionnel = 106 340€ sur 6 ans (reste à estimer le coût de quelques actions) 63 290€ à charge de l'AAPPMA dont 51 770€ consacré au plan d'eau des Champas (coût vidange compris).

Le coût de fonctionnement et d'entretien du plan d'eau est assuré intégralement par l'AAPPMA

Pour les actions de communication, de restauration/préservation des milieux aquatiques, de développement halieutique, la Fédération Départementale va aller chercher des financements (Région, Département, Agence de l'eau, Fédération Nationale de Pêche,).

7 - Conclusion:

En conclusion de l'AG, F. JACQUET met en avant les difficultés rencontrées dans la gestion de notre AAPPMA.

La vidange du plan d'eau a été très lourde à organiser et à réaliser. Nous sommes une petite AAPPMA qui ne perçoit que très peu d'aides, comparativement à d'autres AAPPMA. Nos « petites » communes font ce qu'elles peuvent pour nous soutenir mais elles n'ont pas et n'auront jamais les moyens des agglomérations.

D'une part, le système actuel des cotisations nous est défavorable (les AAPPMA basées sur les agglomérations ont plus d'adhérents, les pêcheurs prenant leur carte sur leur lieu de résidence). D'autre part, nous sommes moins soutenus.

Une autre difficulté porte sur la gestion administrative : établir des comptes-rendus, faire la comptabilité avec un logiciel, établir des demandes de subventions,... sont autant de démarches administratives qui demandent certaines compétences qui nous font défaut.

Un autre point qui nous est défavorable, alors qu'on devrait s'en réjouir, est la jeunesse de l'équipe dirigeante : entre le travail, la vie de famille,... il est difficile de consacrer plus de

temps au bénévolat. Le travail ne peut se faire que les week-ends.

F. JACQUET fait part de ses inquiétudes sur l'avenir de l'association.

Si la mode est aux fusions, à la gestion par bassin versant (dans des départements voisins), la création de « super » AAPPMA risque d'être synonyme d'une perte de bénévoles qui se sentiront moins « concernés » par une gestion plus centralisée.

La connaissance du terrain que ces bénévoles possèdent est une aide précieuse pour les services de la fédération.

Nous avons clairement besoin de bénévoles. Comme évoqué précédemment, nous voulons accélérer dans nos actions de communication, de préservation et de restauration de cours d'eau. Nous espérons que vous vous sentirez concernés et que nous pourrons compter au moins sur un coup de main.

Ce qui est défini dans le PGP n'est pas figé. Toute idée est la bienvenue.

A la fin de l'année prochaine (automne 2020), nous procéderons au renouvellement du conseil d'administration.

F. JACQUET lance un appel aux pêcheurs intéressés. Venez participer à la vie de l'AAPPMA (réunions, actions) pour vous rendre compte du fonctionnement - 2 pêcheurs l'ont fait en 2018. Nous avons besoin d'autres renforts.

Nous sommes ouverts à toute aide : garde-pêche, administrateur, simple bénévole,...

Une AAPPMA doit reposer sur un noyau de 4-5 personnes (bureau + 1 garde référent) pour bien fonctionner.

F. JACQUET fait part de son souhait de passer la main pour le poste de président (à l'issue du mandat), tout en restant actif au sein de l'AAPPMA si une équipe motivée se met en place.

8 - Mots des invités :

E. ROTAGNON souligne le travail effectué sur les droits de pêche et le PGP par La Truite du Haut-Lignon et rejoint F. JACQUET sur la nécessité de garder un maillage territorial par les AAPPMA avec des bénévoles sur le terrain.

Il présente les dernières infos concernant la Fédération Départementale, notamment les raisons de la création du poste de Directeur et son rôle.

Il souligne une étude démontrant la jeunesse des pêcheurs (moyenne d'âge inférieure à 40ans), contrairement aux idées reçues.

Le mot de la fin revient à Joël EPINAT – maire de Saint-Bonnet – qui revient sur les difficultés du bénévolat.

Il explique la problématique de la gestion de la ressource en eau, pour répondre aux différents usages, et les incertitudes liées à l'application de la loi NOTRE sur la compétence eau.

Il termine en nous souhaitant une bonne saison de pêche.

L'AG se clôture à 17h30 par le traditionnel buffet campagnard.

Franck JACQUET Président de La Truite du Haut-Lignon



VENTE CARTES

		2015	2016	2017	2018
Carte plan d'eau	Majeure annuelle	55	53	60	61
	Mineur (- de 16ans)	7	10	10	6
	Enfant (- de 10ans)	13	23	23	28
	Conjoint	2	2	2	2
	Journalière	69	109	58	98
	Ticket Mouche Journée			30	79
	Ticket Mouche Année			4	1
Rivière	Majeure annuelle	268	250	207	190
	Femme	2	3	1	1
	Mineure (12 à 17 ans)	22	30	25	18
	Découverte enfant	20	20	35	24
	Hebdomadaire	3	4	2	5
	Journalière	44	54	25	77

Annexe 2 - Recettes Cotisations 2018

		Prix (€)	Nombre	Somme		
Carte plan d'eau	Majeure annuelle	65,00	61	3965,00		
	Mineur (- de 16ans)	20,00	6	120,00		
	Enfant (- de 10ans)	6,00	28	168,00	5 303,00	
	Conjoint	35,00	2	70,00		
	Journalière	10,00	98	980,00		
	Ticket Mouche Journée	5,00	79	395,00	425,00	
	Ticket Mouche Année	30,00	1	30,00		
Rivière	Majeure annuelle	12,28	190	2333,20	2664,76	
	Mineure	4,80	18	86,40		
	Découverte	1,35	24	32,40		
	Hebdomadaire	5,40	5	27,00		
	Journalière	2,34	77	180,18		
	femme	5,58	1	5,58		
TOTAL RECETTES CARTES					8392,76	